



S.A à Conseil d'Administration  
au capital de 662 718,40 euros  
1 Cours Xavier Arnozan  
33000 Bordeaux  
433 234 325 RCS Bordeaux

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31/12/2024

**"KLARSEN"**

**Société Anonyme au capital de 662 718,40 €**

**Siège social : BORDEAUX (33000) – 1 Cours Xavier Arnozan**

**433 234 325 RCS BORDEAUX**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU**  
**20 JUIN 2025**

**RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS INCLUANT**  
**LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames,  
Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle de la société KLARSEN (ci-après la "**Société**") conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts de la Société, pour vous exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, entendre les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat.

Le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce inclus dans le rapport de gestion, vous sera également présenté.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 du groupe KLARSEN (ci-après le "**Groupe KLARSEN**" ou le "**Groupe**") vous seront également présentés et soumis à votre approbation.

Je vous rappelle que compte tenu de sa taille, la Société ne se réfère pas à un Code de gouvernement spécifique.

## **SECTION 1 : RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX**

### **I. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Aucun évènement important n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **II. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE**

La Société est une agence de data marketing fondée en 1995. Elle dispose d'outils technologiques permettant de qualifier en temps réel les profils des consommateurs et possède également des bases de données totalisant des millions de profils qualifiés (en base propriétaire et en partenariat). En associant les millions de données à des technologies agiles, la Société propose à ses clients des campagnes marketing pour augmenter leurs performances commerciales et leur chiffre d'affaires. Depuis 2011, la Société est cotée en Bourse à Paris (marché Nyse Euronext Growth) et déploie son activité sur plusieurs pays en Europe. Depuis 2014, elle développe également ses offres sur le marché nord-américain.

En complément de son activité destinée aux marques cherchant des profils qualifiés, la Société édite également des sites de contenu qui offrent aux annonceurs une logique de trafic sur leurs espaces.

Ainsi par son activité d'édition de sites et de gestion de bases de données, elle a un savoir-faire unique et une connaissance rare du comportement des internautes.

Depuis 2017, elle a entrepris un recentrage important de son activité sur la génération de profils qualifiés dans un contexte concurrentiel fort.

Depuis 2023, l'acquisition des sociétés ITL INFORMATIQUE et DAFI INFORMATIQUE permet de compléter les activités de la Société sur le marché du "Marketing senior" via, notamment, des campagnes de marketing direct pour le compte de clients directs.

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 478 165 € contre un chiffre d'affaires de 1 726 619 € au titre de l'exercice précédent, soit une diminution d'environ 14,39 %.

Au cours de l'exercice 2024, compte tenu de production immobilisée pour 91 600 €, de subventions d'exploitation pour 5 000 €, de reprises sur provisions et de transfert de charges pour 3 665 € et d'autres produits pour 63 €, les produits d'exploitation se sont élevés à 1 578 493 € contre 1 830 226 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 652 376 € contre 1 685 274 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est en conséquence un déficit de 73 883 € contre un bénéfice de 144 952 € au titre de l'exercice précédent.

Les produits financiers se sont élevés à 141 780 € et les charges financières se sont élevées à 149 522 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le résultat financier est en conséquence une perte de 7 742 € contre une perte de 33 114 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôt est un déficit de 81 625 € contre un bénéfice de 111 838 € en 2023.

Les produits exceptionnels se sont élevés à 418 630 € et des charges exceptionnelles se sont élevées à 74 542 € pour l'exercice 2024.

Le résultat exceptionnel est en conséquence un bénéfice de 344 088 € contre un bénéfice de 3 411 609 € au titre de l'exercice 2023.

Le résultat net de l'exercice est donc d'un montant de 262 462 € contre un bénéfice de 3 523 447 € au titre de l'exercice précédent.

**Commentaire sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société :**

L'année 2024 a été marquée par un repli significatif des commandes sur le second semestre, conséquence de l'attentisme conjoncturel global. Par ailleurs, nous avons subi des défaillances de plusieurs de nos partenaires historiques.

**Description des principaux risques et incertitudes :**

La tendance baissière semble contenue et nos nouveaux produits et clients viennent compenser. Les risques principaux sont les risques de défaillances de nos partenaires et les effets de bords conjoncturel du climat des affaires.

**Risque de change**

La Société n'est pas exposée aux variations de taux de change.

**Risque de liquidité**

Nous vous indiquons qu'il existe un risque de liquidité conformément aux éléments, informations et décisions citées dans le présent rapport.

**Autres risques**

Nous vous indiquons également qu'il n'existe aucun autre risque.

**Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients**

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la décomposition des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients (**Annexe I**).

### **Activité en matière de recherches et de développement**

En application de l'article L.232-1 du Code de Commerce, nous vous précisons que la Société n'a développé aucune activité dans ce domaine au cours de l'exercice 2024.

### **Perspectives d'avenir pour 2025**

La Société a relancé son activité agence en 2024 et souhaite la développer sur les années futures. Notre position est favorable sur notre activité de location, du fait de notre compliance RGPD. La Société se recentrera donc sur une activité agence DATA plus à destination des clients directs (en particulier ceux d'ITL notre filiale). Toutefois comme mentionné, nous sommes prudents compte tenu de la conjoncture difficilement lisible et des risques accrus de défaillances de nos partenaires.

### **III. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

#### Examen du bilan

A l'actif, on peut noter les variations suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	<b>31 décembre 2024</b>	<b>31 décembre 2023</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
- Immobilisations incorporelles	1 488 366	1 481 474
- Immobilisations corporelles	876	2 216
- Immobilisations financières	2 140 774	2 140 774
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
- Créances	1 876 175	1 794 813
- Divers (valeurs mobilières de placement, disponibilités)	69 634	290 661
- Charges constatées d'avance	9 368	7 625
- Ecarts de conversion actif	47 899	32 845
<b>TOTAL</b>	<b>5 633 091</b>	<b>5 750 407</b>

Au passif, les variations sont les suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
CAPITAUX PROPRES	929 031	651 147
PROVISIONS POUR RISQUES	3 221	-
DETTES	4 697 619	5 090 646
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	3 220	8 613
<b>TOTAL</b>	<b>5 633 091</b>	<b>5 750 407</b>

Examen du compte de résultat

On peut relever les principales variations suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
. Produits d'exploitation	1 578 493	1 830 226
. Charges d'exploitation	1 652 376	1 685 274
. Résultat d'exploitation	(73 883)	144 952
. Résultat financier	(7 742)	(33 114)
. Résultat exceptionnel	344 088	3 411 609
. Résultat comptable	262 462	3 523 447

**IV. AUTRES INFORMATIONS**

a) Filiales et participations

CONCOURSMANIA CANADA (pourcentage de participation : 100 %)

La société CONCOURSMANIA CANADA est une société canadienne, qui exerce une activité de création, développement, organisation, fabrication, commercialisation et/ou fourniture de biens et/ou de services divers en relation avec tout support multimédia, en ce compris notamment la création, le développement, l'exploitation et/ou l'organisation d'un ou plusieurs jeux ou opérations promotionnelles en ligne, conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la création, le développement et/ou la commercialisation de tout produit dérivé.

Elle a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 42 510 € et un bénéfice de 9 471 €.

**ITL INFORMATIQUE (pourcentage de participation : 100%)**

La société ITL INFORMATIQUE – TRAITEMENT DE FICHIERS LOCATION D'ADRESSES, société par actions simplifiée au capital social de 500 000 €, dont le siège social est situé à Oberschaeffolsheim (67203) – 13 rue du Canal et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 330 414 988, (ci-après la société "ITL" ou "**ITL INFORMATIQUE**") a pour activités principales, le traitement informatique à façon, l'achat, la vente, la location, la saisie, la création et la gestion de fichiers, l'exploitation et l'impression informatiques.

Elle a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un chiffre d'affaires de 4 508 660 € et un déficit de 222 425 €.

Monsieur Brice GAZEAU est président de cette filiale depuis le 3 juillet 2023.

**DAFI INFORMATIQUE**

La Société détient également et de manière indirecte, une participation à hauteur de 95,52% dans le capital social de la société DAFI INFORMATIQUE, société à responsabilité limitée au capital de 111 100 € dont le siège social est situé à Oberschaeffolsheim (67203) – 13 rue du Canal, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 408 370 658 (filiale à 100% de la société ITL INFORMATIQUE).

Cette société a pour activités principales, la conception, la réalisation et la commercialisation de solutions informatiques, la fourniture de toute prestation de service de conseil, de formation, d'assistance à l'utilisation et plus généralement, de toute prestation pouvant contribuer à aider ses clients dans l'accomplissement de leur gestion.

Elle a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, un chiffre d'affaires de 360 036 € et un bénéfice de 74 822 €.

- b) Charges et dépenses somptuaires et amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles fiscalement au titre de l'article 39.4 du code général des impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demanderons de bien vouloir constater que la Société n'a supporté aucune dépense ni charge non déductible, telles que visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

- c) Tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices

Le tableau des résultats financiers de la Société en cours des cinq derniers exercices figure en annexe du présent rapport (**Annexe II**).

- d) Informations relatives à la détention du capital social (article L.233-13 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des dispositions des articles L.233-7 et L.233-12 du

Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote aux assemblées générales.

Actionnariat	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au <b>31 décembre 2024</b>	Pourcentage de détention en capital et droits de vote au <b>31 décembre 2023</b>
Saint-Florentin Participations SAS	1.63%	21,18%
Compagnie de Liet	0,26%	0,26%
Action au porteur	98.11%	78,56%
Total	100%	100%

A la clôture de l'exercice 2024, notre Société détenait 27 968 de ses propres actions, ce qui représente 0,52% du capital social de la Société (dont 927 actions inscrites au nominatif issues du plan d'attribution d'actions gratuites d'octobre 2013).

e) Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au dernier jour de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 1 021 actions nominatives sont détenues par des salariés de la Société et du Groupe, suite à l'attribution définitive d'actions constatée à l'issue du délai d'acquisition de 2 ans fixé dans la décision du Conseil d'administration en date du 22 octobre 2013, dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale mixte du 22 octobre 2013.

Par ailleurs, nous vous indiquons qu'il n'y a pas d'actions détenues par les salariés gérées collectivement (dans le cadre d'un PEE ou FCPE).

f) Effectif salarié

Notre effectif salarié moyen est passé de 8 personnes en 2023 à 7 personnes en 2024.

g) Conséquences environnementales de l'activité de la Société

L'activité de la Société ne présente aucun impact au niveau environnemental.

**V. AFFECTATION DU RESULTAT**

Compte tenu de la réalisation d'un bénéfice de 262 462 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous vous proposerons d'affecter l'intégralité du résultat au poste « report à nouveau », lequel sera porté de (17 509 756) à la somme de (17 247 294) €.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS**

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous demanderons de prendre acte qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

## **VI. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Conformément aux dispositions de l'article 232-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

## **VII. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS**

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur ne vient à expiration à l'issue de la présente approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## **VIII. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX**

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code du commerce.

## **IX. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Nous vous informons que les mandats des Commissaires aux Comptes ne viennent pas à expiration à l'issue de la présente approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## **X. PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PAR LA SOCIETE (ARTICLE L.225-211 DU CODE DE COMMERCE)**

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos en date du 31 décembre 2024, le nombre des actions achetées par application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, a été de 10 836.

Les cours moyens des achats et des ventes se sont élevés à 3,08 €.

Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice était de 27 968.

Leur valeur à la clôture de l'exercice, évaluée au cours d'achat, était de 34 680,32€ soit une valeur unitaire de 1,24 €.

Elles représentent 0,84 % du capital social.

## **XI. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS**

Nous vous rappelons qu'en date du 21 juin 2024, l'assemblée générale ordinaire a décidé de ne pas octroyer de rémunération aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que pour chacun des exercices suivants, et ce jusqu'à décision contraire.

## **XII. CONDAMNATION DE LA SOCIETE POUR PRATIQUE ANTI-CONCURRENTIELLES**

Conformément aux dispositions de l'article L.464-2, I- alinéa 5 du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a fait l'objet d'aucune condamnation à ce titre.

### **SECTION 2 : RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans la présente section, le rapport du gouvernement d'entreprise. Le présent rapport comporte l'ensemble des informations requises par les dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

#### **I. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE**

Liste des mandats sociaux des administrateurs en fonction au 31 décembre 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 al 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société durant l'exercice écoulé.

<b>Prénom, NOM</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>Date de première nomination ou renouvellement (pour les mandats concernant la Société)</b>	<b>Date d'expiration du mandat d'administrateur</b>	<b>SOCIETES</b>
Brice GAZEAU	Président du conseil d'administration, directeur général et administrateur	Décision du conseil administration du 5 janvier 2023	Jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028	KLARSEN
	Président	PV DAU 3 juillet 2023	Durée illimitée	ITL INFORMATIQUE
	Gérant	PV AGM 27 juillet 2023	Durée illimitée	DAFI INFORMATIQUE
	Administrateur unique			CONCOURSMANIA CANADA

Jérôme LELEU	Administrateur Gérant	PV AGO du 16 juin 2023	Jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2028	KLARSEN DIAVENIR SARL
Diana CAROCHA	Administrateur Gérante	Décision du conseil d'administration du 5 janvier 2023	Jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028	KLARSEN SAS LA DIGITAL

## **II. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-37-4 DU CODE DE COMMERCE**

Le conseil d'administration a procédé à l'examen des conventions et engagements conclus ou dont l'exécution a été poursuivie en cours de l'exercice. Nous vous indiquons qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## **III. DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce, nous vous informons de l'absence de délégation en-cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital à la clôture de l'exercice.

## **IV. RAPPEL DU CHOIX DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE PREVUES A L'ARTICLE L.225- 51-1 DU CODE DE COMMERCE**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce et de l'article 17 des statuts, le conseil d'administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une personne physique nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Dans sa séance du 5 janvier 2023, le conseil d'administration a décidé :

- (i) que la direction générale de la Société serait assumée par le président du conseil d'administration, et

- (ii) a nommé en qualité de Président du conseil administration et de directeur général de la Société, Monsieur Brice GAZEAU, pour une durée égale à son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir au plus tard le 30 juin 2029 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

#### **V. INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION, AUX CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-10, 1° du Code de commerce, nous vous rappelons que la direction du conseil d'administration est assurée par Monsieur Brice GAZEAU qui porte le titre de président du conseil d'administration. Le Conseil est composé de trois administrateurs, Madame Diana CAROCHA et Messieurs Jérôme LELEU et Brice GAZEAU.

Suivants les termes de l'article 14 des statuts, le président du Conseil le représente, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Par ailleurs, le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

#### **VI. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-10, 5° du Code de commerce, nous vous rappelons ci-après les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale énoncées au paragraphe 2 alinéa 2 de l'article 21 des statuts de la Société :

« *Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné :*

- *En ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la Société deux (2) jours ouvrés au moins avant la date de réunion de l'assemblée,*
- *En ce qui concerne les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, deux (2) jours ouvrés au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale, dans les conditions prévues par l'article R.225-85 du Code de commerce, aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée générale.*

*Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer les délais mentionnés aux alinéas ci-dessus.*

*L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :*

- *Donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint ou à son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou à toute autre personne physique ou morale de son choix,*
- *Voter par correspondance, ou*
- *Adresser une procuration à la Société sans indication de mandat,  
Dans les conditions prévues par la loi et les règlements. »*

**VII. RAPPEL DES REMUNERATIONS OCTROYEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024 ET PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DE LA SOCIETE**

**Rappel de la rémunération globale brute octroyée aux mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la rémunération globale brute octroyée aux mandataires sociaux de la Société s'est élevé à un montant de 65 667 €.

**Rappel de la rémunération globale brute octroyée aux mandataires sociaux dans les sociétés du groupe consolidé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la rémunération globale brute octroyée aux mandataires sociaux dans les sociétés du Groupe (excluant la Société) s'élève à un montant de 80 000 €.

**Détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société**

En application des dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de commerce applicable à la Société, le Conseil d'administration en date du 24 avril 2025 a établi une politique de rémunération des mandataires sociaux conforme à l'intérêt social de la Société. Cette politique décrit les composantes de la rémunération fixe et variable et explique le processus de suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise œuvre.

En outre, la politique de rémunération doit faire l'objet d'un projet de résolution soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, chaque année, et lors de chaque modification importante.

En conséquence, il vous sera demandé d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société établi par le Conseil pour l'exercice 2025, laquelle est fondée sur les performances financières de la Société et du Groupe. Le terme "performance financière" s'entend comme faisant référence à la progression du chiffre d'affaires et le niveau de rentabilité global dont la référence chiffrée est l'EBE.

En application des dispositions de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération respecte l'intérêt social, contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la Société.

**VIII. RAPPEL DE LA PROCEDURE D'EVALUATION ANNUELLE DES CONVENTIONS PORTANT SUR LES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES (article L.22-10-12 du Code de commerce) ET EVALUATION DES CONVENTIONS EN COURS**

Conformément à l'article L.22-10-10, 6° du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil doit mettre en place une procédure en application de l'article L.22-10-12 du Code de commerce, permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales visées à l'article L.225-39 du Code de commerce, remplissent bien ces conditions.

Aux termes des délibérations du date du 24 avril 2025, le Conseil a décidé d'évaluer chaque année lors de l'arrêté des comptes, les conventions dites courantes en applications de l'article L.22-10-12 du Code de commerce.

**SECTION 3 : RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**I. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE KLARSEN**

**Préambule**

Je vous rappelle que la Société détient directement 100% du capital social et des droits de vote de la société ITL INFORMATIQUE et de la société CONCOURSMANIA CANADA.

Elle détient également indirectement, 95,52% du capital social et des droits de vote de la société DAFI INFORMATIQUE

\*  
\* \*

Les comptes de consolidation ont été établis conformément aux principes généraux d'établissement des comptes consolidés du règlement 2020-01 du Comité de Réglementation Comptable.

Ces comptes consolidés sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat constitué par les sociétés comprises dans la consolidation.

Les filiales contrôlées directement ou indirectement sont consolidées selon la méthode dite de l'intégration globale.

Le périmètre de consolidation inclus depuis le 31 décembre 2024 les sociétés ITL INFORMATIQUE et DAFI INFORMATIQUE.

Les sociétés concernées sont donc les sociétés KLARSEN, CONCOURSMANIA CANADA, ITL INFORMATIQUE et DAFI INFORMATIQUE.

Les principes, méthodes et référentiels comptables n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes consolidés du Groupe KLARSEN établis au titre de l'exercice 2024, se caractérisent par les données suivantes :

Examen du bilan consolidé

A l'**Actif**, on peut relever les principales variations suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
Immobilisations incorporelles <i>Dont Ecart d'acquisition</i>	3 629 975 1 459 522	3 603 654
Immobilisations corporelles	15 361	24 384
Immobilisations financières	63 602	63 602
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 708 938</b>	<b>3 691 639</b>
Stocks et en-cours	-	-
Créances	3 127 129	3 598 734
Valeurs mobilières de placement	34 760	197 586
Disponibilités	83 315	730 983
Charges constatées d'avances	46 038	57 013
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 291 242</b>	<b>4 584 316</b>
Ecarts de conversion Actif	47 899	32 845
<b>TOTAL</b>	<b>7 048 079</b>	<b>8 308 800</b>

Au **Passif**, on peut relever les principales variations suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
. Capital social (1)	662 718	662 718
. Réserves et résultat consolidés (2)	(11 797 945)	(11 752 423)
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>	<b>1 499 994</b>	<b>1 547 509</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>(5 028)</b>	<b>(5 251)</b>
<b>Provisions</b>	<b>28 844</b>	<b>22 771</b>
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	313 850	262 833
. Emprunts et dettes financières	31 786	31 275
. Fournisseurs et comptes rattachés	1 908 737	2 069 343
. Dette fiscale et sociale	536 804	518 773
. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 278 198	1 770 000
. Autres dettes	1 446 435	2 077 721
. Produits constatés d'avance	5 240	5 213
<b>Dettes</b>	<b>5 521 050</b>	<b>6 735 158</b>
Ecarts de conversion passif	3 220	8 613
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7 048 079</b>	<b>8 308 800</b>

(1) De l'entité mère consolidante

(2) Dont résultat net de l'exercice : (45 302 €)

Examen du compte de résultat

On peut relever les principales variations suivantes par rapport à l'exercice précédent (en euros) :

	<u>31.12.2024</u>	<u>31.12.2023</u>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 150 035</b>	<b>4 871 519</b>
. Autres produits d'exploitation	197 414	216 265
. Achats de marchandises	15 652	15 747
. Achat de matières premières et autres approvisionnements	825	1 552
. Autres achats et charges externes	4 703 280	3 252 255
. Impôts et taxes	21 673	15 159
. Salaires et traitements et charges sociales	1 619 723	1 064 853
. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	214 617	200 606
. Autres charges	9 112	43 369
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations de l'écart d'acquisition</b>	<b>(237 433)</b>	<b>494 243</b>
Dotation aux dépréciations des écarts d'acquisitions	-	-
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations de l'écart d'acquisition</b>	<b>(237 433)</b>	<b>494 243</b>
. Produits et charges financiers	(121 522)	-26 829
. Produits et charges exceptionnels	280 338	3 261 163
. Impôt sur les résultats (convention de signe + charges/- produits)	(33 315)	977 531
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>(45 302)</b>	<b>2 751 046</b>
<b>Résultat net d'ensemble consolidé</b>	<b>(45 302)</b>	<b>2 751 046</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>2 463</b>	<b>223</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>(47 765)</b>	<b>2 750 823</b>

## II. ACTIVITE DU GROUPE KLARSEN DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

### Activité du Groupe KLARSEN

Le Groupe KLARSEN est spécialisé dans l'acquisition et la fidélisation de clients. Son activité s'articule autour de quatre pôles complémentaires :

- L'édition d'un logiciel ERP,
- La monétisation et la location de données (DATA),
- L'activité d'agence digitale,
- L'édition de sites web et de bases de données propriétaires.

### **Activité du Groupe KLARSEN en matière de recherche et de développement**

Conformément à l'article L.232-1 du Code de Commerce, je vous précise qu'à ce jour, le Groupe KLARSEN n'a développé aucune activité en matière de recherche et de développement.

### **III. COMMENTAIRE SUR L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DES SOCIETES DU GROUPE**

#### **CONCOURSMANIA CANADA**

Légère baisse de cette activité, pour autant cette dernière n'est pas stratégique pour le Groupe KLARSEN.

#### **ITL INFORMATIQUE**

L'activité a principalement connu une baisse au second semestre 2024, dans un contexte économique attentiste. Les perspectives pour 2025 sont plus favorables, notamment sur les leviers liés au traitement de la donnée.

En revanche, l'activité de location reste sensible à la conjoncture. Nous adoptons donc une approche prudente, en engageant une réduction progressive des charges et des coûts.

#### **DAFI INFORMATIQUE**

Très belle année avec la signature de nouveaux clients et la tendance devrait être encore meilleure sur 2025.

### **IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DANS LE GROUPE KLARSEN DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Conformément aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de Commerce, je vous indique qu'aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **V. PERSPECTIVES D'AVENIR 2025**

#### **CONCOURSMANIA CANADA**

Nous envisageons une cessation d'activité en 2025 ou 2026 dans la mesure où cette dernière n'est pas stratégique pour le Groupe KLARSEN. Nous envisagerons de vendre les sites.

#### **ITL INFORMATIQUE**

Baisse des couts engagés et priorisation sur les activités à forte marge (traitement DATA et agence). Les clients historiques de ITL ont de vrai besoin en accompagnement sur le digital.

#### **DAFI INFORMATIQUE**

Très belles perspectives avec un CA 2025 sécurisé en progression.

## **VI. PRESENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES DES FILIALES DU GROUPE**

Les facteurs de risque susceptibles d'affecter les activités du groupe sont les suivantes :

### **CONCOURSMANIA CANADA**

Aucun risque n'est à signaler.

### **ITL INFORMATIQUE**

Conjoncture économique.

### **DAFI INFORMATIQUE**

Néant, clients déjà engagés.

## **VII. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Le Commissaire aux Comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la réglementation en vigueur.

Son opinion sur les comptes consolidés est consignée dans son rapport.

## **IX. PRESENTATION DES RESOLUTIONS**

Conformément à l'ordre du jour de l'assemblée, nous allons soumettre à votre approbation les résolutions suivantes :

Dans la **première** résolution, nous vous demanderons de délibérer sur l'approbation des comptes annuels et du bilan de l'exercice écoulé. Vous aurez également à prendre acte qu'aucune des dépenses ayant trait aux charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Dans la **deuxième** résolution, compte tenu de la présentation du rapport sur les comptes consolidés du groupe KLARSEN intégré dans le rapport de gestion, des comptes consolidés et du rapport du Commissaires aux Comptes sur ces comptes consolidés, vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des comptes consolidés.

Si vous approuvez les comptes annuels de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un bénéfice de 262 462 €, nous vous demanderons de l'affecter conformément à notre proposition dans la **troisième** résolution.

Après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par les dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce, vous aurez ensuite aux termes de la **quatrième** résolution à vous prononcer sur les conclusions dudit rapport.

Aux termes de la **cinquième** résolution et après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application des dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce, il vous sera demandé de vous prononcer sur les conclusions dudit rapport.

Aux termes de la **sixième** résolution, il vous sera proposé de ne pas octroyer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice en cours.

La **septième** résolution aura pour objet de vous demander d'approver la rémunération de l'exercice 2025 et de ratifier la rémunération octroyée et versée aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Aux termes de la **huitième** résolution, il vous sera demandé d'approver la politique de rémunération des mandataires sociaux telle qu'elle vous a été présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Enfin, dans la **neuvième** et dernière résolution, il vous sera demandé de donner tous pouvoirs en vue des formalités.

Telles sont les résolutions sur lesquelles vous serez appelés à vous prononcer.

---

**Le Conseil d'Administration**

Représenté par son Président  
Brice GAZEAU

---

Signature :

**ANNEXE I**

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en application des dispositions de l'article L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clotûre de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées						32						202
Montant total des factures concernées TTC	54 553 €	46 222 €	36 099 €	36 103 €	98 411 €	216 835 €	105 287 €	14 594 €	4 323 €	2 775 €	265 839 €	287 532 €
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	5%	5%	4%	4%	10%	21%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice							7%	1%	0%	0%	18%	19%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce )</b>												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : oui <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : oui <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

**Annexe II**  
**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Durée de l'exercice</b>	12 mois				
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	662 718	662 718	662 718	662 718	662 718
b) Nombres d'actions ordinaires	3 313 592	3 313 592	3 313 592	3 313 592	3 313 592
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 478 165	1 726 619	1 791 889	1 779 796	1 579 674
b) Résultat avant impôt, amortissements & provisions	395 993	804 716	485 033	(71 585)	251 856
c) Impôt sur les bénéfices	-		-	1080	1080
d) Résultat après impôt, amortissements & provisions	262 462	3 523 447	344 456	258 341	191 209
e) Montants des bénéfices distribués	-		-	-	-
f) Participation des salariés	-		-	-	-
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements	-		-	-	-
b) Résultat après impôt, amortissements & provisions	-	1	-	-	-
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>IV - Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés	7	8	7	8	8
b) Montant de la masse salariale	364 471	401 151	256 336	386 369	414 534
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	112 006	123 656	74 145	129 988	149 994



## **GROUPE KLARSEN**

1 cours Xavier Arnozan  
33000 BORDEAUX

## **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2024**

Immeuble Cognitik  
11 rue Ferdinand Buisson  
33130 Bègles  
T. +33 (0)5 56 33 39 39  
[contact@partexia.fr](mailto:contact@partexia.fr)  
[www.partexia.fr](http://www.partexia.fr)

Membre de l'alliance  eurus

Membre indépendant de BKR International

## BILAN ACTIF

	31/12/2024		31/12/2023	
	Brut	Amort.dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Ecart d'acquisition	4 900 420	3 440 898	1 459 522	1 459 522
Parts de marché				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	174 812	21 875	152 937	108 827
Concession, brvts, licences, logiciels, drts & valeurs similaires	2 010 449	1 774 093	236 356	272 465
Fonds commercial (1)	1 008 705	1 008 705	0	0
Autres immobilisations incorporelles	1 784 248	3 088	1 781 160	1 762 840
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	58 759	43 398	15 361	24 383
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	8 602		8 602	8 602
Prêts				
Autres immobilisations financières (3)	55 000		55 000	55 000
	<b>10 000 995</b>	<b>6 292 057</b>	<b>3 708 938</b>	<b>3 691 639</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	2 432 777	384 717	2 048 060	2 301 789
Autres créances	673 951	18 200	655 751	902 344
Actif d'impôts différés	423 318		423 318	394 601
Capital souscrit - appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres	79 285	44 525	34 760	197 586
Instruments de trésorerie				
<b>Disponibilités</b>				
	83 315		83 315	730 983
Charges constatées d'avances (3)	46 038		46 038	57 013
	<b>3 738 684</b>	<b>447 442</b>	<b>3 291 242</b>	<b>4 584 316</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	47 899		47 899	32 845
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>13 787 578</b>	<b>6 739 499</b>	<b>7 048 079</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			1 010 602	703 118

## BILAN PASSIF

	31/12/2024	31/12/2023
	Net	Net
<b>CAPITAUX PROPRES (Part du groupe)</b>		
Capital (dont versé : 662 718)	662 718	662 718
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 630 353	12 630 353
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	-11 752 643	-14 503 469
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>		
Ecart de conversion	-45 302	2 751 046
Subventions d'investissement	4 868	6 861
Provisions réglementées		
	<b>1 499 994</b>	<b>1 547 509</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		
	<b>-5 028</b>	<b>-5 251</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	3 221	
Provisions pour charges	25 623	22 771
	<b>28 844</b>	<b>22 771</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	313 850	262 833
Emprunts et dettes financières (3)	31 786	31 275
Avances et comptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 908 737	2 069 343
Dettes fiscales et sociales	536 804	518 773
Passif d'impôt différé		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 278 198	1 770 000
Autres dettes	1 446 435	2 077 721
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	5 240	5 213
	<b>5 521 050</b>	<b>6 735 158</b>
Ecarts de conversion Passif	3 220	8 613
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>7 048 079</b>
(1) Dont à plus d'un an	1 858 870	2 981 025
(1) Dont à moins d'un an	3 662 180	3 754 133
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	151 156	
(3) Dont emprunts participatifs		

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>		
Ventes de marchandises	138 537	153 639
Production vendue (biens)	6 011 498	4 717 880
Production vendue (services)	<b>6 150 035</b>	<b>4 871 519</b>
<b>Chiffre d'affaires net</b>		
Production stockée	160 940	154 421
Production immobilisée	15 500	3 500
Produits nets partiels sur opérations à long terme	19 373	51 999
Subventions d'exploitation	1 601	6 345
Reprises sur provisions et transfert de charges	<b>6 347 449</b>	<b>5 087 784</b>
Autres produits		
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	15 652	15 747
Variation de stocks	825	1 552
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 703 280	3 252 255
Variation de stocks	21 673	15 159
Autres achats et charges externes	1 105 771	775 386
Impôts, taxes et versements assimilés	513 952	289 467
Salaires et traitements	169 232	148 231
Charges sociales	42 533	49 774
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements hors écart d'acquisition	2 852	2 601
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	9 112	43 369
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6 584 882	4 593 541
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-237 433</b>	<b>494 243</b>
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	0	0
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>	<b>-237 433</b>	<b>494 243</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	6 465	8 280
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges	12 234	
Différence positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 855	4 166
	<b>8 320</b>	<b>24 680</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	47 746	
Intérêts et charges assimilées	82 096	51 509
Différence négative de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>129 842</b>	<b>51 509</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-121 522</b>	<b>-26 829</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-358 955</b>	<b>467 414</b>

## COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	326 048	4 068 581
Sur opérations en capital	30 038	439 500
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges	21 488	2 841 102
	<b>377 574</b>	<b>7 349 183</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	68 962	379 341
Sur opérations en capital	10 074	3 533 816
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18 200	174 863
	<b>97 236</b>	<b>4 088 020</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>280 338</b>	<b>3 261 163</b>
Impôts sur les bénéfices	-33 315	977 531
<b>Total des produits</b>	<b>6 733 343</b>	<b>12 461 647</b>
<b>Total des charges</b>	<b>6 778 645</b>	<b>9 710 601</b>
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>-45 302</b>	<b>2 751 046</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>-47 765</b>	<b>2 750 823</b>
<b>Part des minoritaires</b>	<b>2 463</b>	<b>223</b>
<b>Nombre d'actions</b>	<b>3 313 592</b>	<b>3 313 592</b>
<b>Résultat par action du résultat groupe</b>	<b>-0,01</b>	<b>0,83</b>
<b>Résultat dilué par action du résultat groupe</b>	<b>-0,01</b>	<b>0,83</b>

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS

### SOMMAIRE

<b>1. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODE ET REGLES D'EVALUATION .....</b>	<b>6</b>
1.1. PRINCIPES COMPTABLES.....	6
1.2. FAITS MARQUANTS .....	6
1.3. METHODES DE CONSOLIDATION.....	6
1.4. ELIMINATION DES OPERATIONS INTRA-GROUPES .....	6
1.5. ECARTS D'ACQUISITION.....	7
1.6. METHODES DE CONVERSION DES COMPTES ETABLIS EN MONNAIES ETRANGERES.....	7
1.7. APPLICATION DES METHODES DE REFERENCE .....	7
<b>2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>8</b>
<b>3. DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU RESULTAT CONSOLIDE .....</b>	<b>8</b>
3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	8
3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	10
3.3. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS .....	11
3.4. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS.....	11
3.5. PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .....	12
3.6. CREANCES .....	12
3.7. TABLEAU DES CREANCES PAR ECHEANCE .....	12
3.8. IMPOTS DIFFERES.....	12
3.9. CAPITAL SOCIAL .....	13
3.10. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	14
3.11. DETAIL DU RESULTAT CONSOLIDE.....	14
3.12. ENGAGEMENTS DE RETRAITE.....	14
3.13. PROVISIONS .....	15
3.14. TABLEAU DES EMPRUNTS .....	15
3.15. TABLEAU DES DETTES PAR ECHEANCE .....	15
3.17. AUTRES DETTES.....	16
3.18. PREUVE D'IMPOT .....	16
3.19. CHARGE D'IMPOT SUR LES BENEFICES .....	16
3.20. RESULTAT PAR ACTION ET RESULTAT PAR ACTION DILUE .....	16
3.21. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (EN €) .....	17
<b>4. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....</b>	<b>18</b>
4.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES .....	18
4.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS.....	18
<b>5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....</b>	<b>18</b>
<b>6. AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>18</b>
6.1. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES .....	18
6.2. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	18
6.3. PARTIES LIEES.....	18
6.4. EFFECTIF MOYEN .....	18

## **1. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthode et règles d'évaluation**

### **1.1. Principes comptables**

En vue d'apporter une information financière claire et complète, la société a décidé d'opter pour l'établissement de comptes consolidés sans être soumise à une obligation légale.

Les comptes annuels consolidés de la SA KLARSEN et ses filiales sont élaborés selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions du règlement ANC n°2020-01.

Les comptes consolidés du groupe KLARSEN sont établis conformément aux principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes d'évaluation, des coûts historiques et de continuité d'exploitation.

### **1.2. Faits marquants**

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours de l'exercice 2024.

### **1.3. Méthodes de consolidation**

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2024. Toutes les participations dans lesquelles la SA KLARSEN assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les sociétés du groupe clôturent à la même date.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des associés minoritaires ;
- Eliminer les opérations et comptes réciproques entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

### **1.4. Elimination des opérations intra-groupes**

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

### **1.5. Ecart d'acquisition**

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et sont amortis ou non selon leur durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée, est amorti sur une durée reflétant, aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. En cas d'indice de perte de valeur un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.
- dont la durée d'utilisation est non limitée, n'est pas amorti. En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée sur l'écart d'acquisition est définitive.

### **1.6. Méthodes de conversion des comptes établis en monnaies étrangères**

Tous les éléments d'actifs et de passifs des entreprises consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, les capitaux propres sont maintenus au cours historique. Les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés dans les capitaux propres au poste « Ecarts de conversion » pour la part revenant à l'entreprise consolidante et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

### **1.7. Application des méthodes de référence**

L'application des méthodes de référence du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Oui/Non/N/A	Note
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui	§ 3.12
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A	
N/A : non applicable		

## **2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Les entreprises constituant le groupe KLARSEN sont au nombre de 4 :

- La SA KLARSEN (SIREN : 433 234 325) située 1 cours Xavier Arnozan à Bordeaux (33) qui est la société mère.
- La société CONCOURSMANIA CANADA Inc créée le 18 février 2014 et détenue à 100% par la SA KLARSEN, située à Montréal Québec au Canada.
- La société ITL INFORMATIQUE (SIREN : 330 414 988) située 13 rue du Canal à Oberschaeffolsheim (67) détenue à 100%.
- La société DAFI INFORMATIQUE (SIREN : 408370658) située 13 rue du Canal à Oberschaeffolsheim (67) détenue à 95.52% par la société ITL INFORMATIQUE

## **3. DETAIL DES POSTES DU BILAN ET DU RESULTAT CONSOLIDE**

### **3.1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus, y compris les frais d'acquisition) pour les actifs acquis à titre onéreux ou à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise.

#### **3.1.1. Ecart d'acquisition**

##### **3.1.1.1. TELAXO**

Un écart d'acquisition de 3 440 K€ a été enregistré en 2012 à la suite du rachat de la société TELAXO.

Cet écart d'acquisition n'a pas de durée de vie limitée et n'a par conséquent pas fait l'objet d'amortissement.

Il a fait l'objet d'une dépréciation de 3 440 K€ au 31/12/2017. Les dépréciations d'écart d'acquisition sont irréversibles.

##### **3.1.1.2. Groupe ITL INFORMATIQUE**

Un écart d'acquisition a été dégagé pour le groupe ITL INFORMATIQUE au cours de l'exercice 2023 pour 1 459 K€.

Cet écart positif, qui correspond à la différence entre le prix d'achat des titres et l'actif net comptable, a été affecté en immobilisations incorporelles. Cet écart d'acquisition qui n'a pas de durée de vie limitée n'est pas, en conséquence, amortissable.

Un test de dépréciation a été effectué pour comparer la valeur actuelle du fonds commercial représentatif de cet écart d'acquisition avec la valeur comptable. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31/12/2024.

### **3.1.2. Autres immobilisations incorporelles**

Le poste fonds commercial présent au bilan correspond à l'achat du fonds de commerce ACTIPLAY par la société ACTIPLAY MONTPELLIER le 05/12/2011.

Ce fond commercial n'a pas de durée de vie limitée et n'est pas, en conséquence, amortissable. En contrepartie, ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice. Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. La dépréciation constatée est définitive.

Un test de dépréciation a été effectué pour comparer la valeur actuelle des fonds commerciaux avec la valeur comptable.

Une dépréciation a été constatée pour un montant de 1 008 K€ au 31/12/2018.

Les immobilisations incorporelles comprennent également des fichiers acquis pour un montant de 1 784 K€. Conformément à l'article 214-3 du PCG, chaque année, un test de valeur est engagé et ces fichiers sont évalués par référence au revenu moyen par utilisateur (ARPU). Aucune perte de valeur n'est à constater à la date de clôture de la situation.

Il a également été constaté une dépréciation sur les autres immobilisations incorporelles de 340 K€ au 31/12/2017. Cette provision a été portée à 874 K€ au 31/12/2019 et à 1 049 K€ au 31/12/2023. Au 31/12/2024 elle est de 1 028 K€.

### **3.1.3. Immobilisations développées en interne**

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées par le groupe regroupent les frais de développement des différents projets liés notamment à l'exploitation de logiciels et de jeux. La valorisation des différents projets est effectuée à leur coût interne. Une immobilisation incorporelle identifiable générée en interne résultant du développement d'un projet interne est comptabilisée à l'actif du bilan si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique du projet ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la probabilité de générer des avantages économiques futurs ;

- la disponibilité de ressources techniques et financières pourachever le développement du projet ;

- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Lorsque les principes pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Le montant net à la clôture des immobilisations générées en interne s'élève 343 K€.

### **3.2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Aménagements et agencements divers	1 à 15 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatiques	1 à 5 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

**3.3. Tableau des immobilisations**

Désignation	Valeur brute début d'exercice	Variations de périmètre	Acquisitions	Diminution	Valeur brute fin d'exercice
Ecart d'acquisition	4 900 420			-	4 900 420
Frais de constitution	-				-
Autres immobilisations incorporelles	5 180 054		194 637	396 478	4 978 213
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>10 080 474</b>		<b>194 637</b>	<b>396 478</b>	<b>9 878 633</b>
Constructions	-				-
Installations générales, aménagements divers	14 138				14 138
Matériel de transport	8 594				8 594
Matériel de bureau et informatique	38 898		2 080	6 026	34 952
Mobilier	1 075				1 075
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>62 705</b>		<b>2 080</b>	<b>6 026</b>	<b>58 759</b>
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>-</b>		<b>91 600</b>	<b>91 600</b>	<b>-</b>
Avances et acomptes versés					-
Autres titres de participation	-				-
Autres titres immobilisés	8 602				8 602
Autres immobilisations financières	55 000				55 000
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>63 602</b>				<b>63 602</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 206 782</b>	<b>0</b>	<b>288 317</b>	<b>494 104</b>	<b>10 000 995</b>

**3.4. Tableau des amortissements**

Désignation	Valeur brute début d'exercice	Variations de périmètre	Dotations amortissements	Dotations provisions	Reprises	Valeur brute fin d'exercice
Ecart d'acquisition	3 440 898					3 440 898
Frais de constitution	0					0
Autres immobilisations incorporelles	3 035 922		156 679		384 840	2 807 761
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>6 476 820</b>		<b>156 679</b>		<b>384 840</b>	<b>6 248 659</b>
Constructions	-					-
Installations générales, aménagements divers	1 691		3 316			5 007
Matériel de transport	1 750		3 500			5 250
Matériel informatique	34 639		3 874		3 000	35 513
Mobilier	242		386			628
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>38 322</b>		<b>11 076</b>		<b>3 000</b>	<b>46 398</b>
Autres titres de participation						-
Autres titres immobilisés						-
Autres immobilisations financières						-
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 515 142</b>	<b>0</b>	<b>167 755</b>	<b>0</b>	<b>387 840</b>	<b>6 295 057</b>

### **3.5. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **3.6. Crédits**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **3.7. Tableau des créances par échéance**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	55 000		55 000
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	435 215	-	435 215
Autres créances clients	1 997 562	1 997 562	-
Personnel et organismes sociaux	1 781	1 781	
Etat (1)	821 369	450 981	370 387
Débiteurs divers	274 119	124 119	150 000
Charges constatées d'avance	46 038	46 038	-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 631 084</b>	<b>2 620 482</b>	<b>1 010 602</b>
(1) Dont impôt exigible	11 796		
(1) Dont impôt différé	423 318		

### **3.8. Impôts différés**

Les retraitements apportés aux comptes sociaux des sociétés consolidées pour les rendre homogènes avec les principes comptables du groupe ou pour éliminer l'effet des législations fiscales, ainsi que l'existence de décalages temporaires d'impositions dans le temps, génèrent des différences entre la base imposable et le résultat consolidé avant impôt.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entreprise.

Ils se décomposent ainsi en € :

	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Décalage Fiscal/Social (1)	63 665	60 328	3 337
Provision congés payés	63 665	60 328	3 337
Impacts ID liés aux Retraitements/Eliminations (2)	-385 163	-372 594	-12 569
IFC	25 623	22 771	2 852
Plus value Actiplay Italie	270	270	0
Amortissements fichiers	-466 054	-466 054	0
Frais d'acquisitions des immobilisations	-56 704	-56 704	0
Amortissements des frais d'acquisitions	56 704	56 704	0
Amortissements dérogatoires	-22 107	-6 686	-15 421
Frais d'acquisitions des titres	77 105	77 105	0
Déficits reportables (3)	2 014 768	1 890 674	124 094
Total Bases (1) + (2) + (3)	1 693 270	1 578 408	114 862
Imposition différée	423 318	394 602	28 716

Le signe + correspond à un impôt différé actif

Le signe – correspond à un impôt différé passif

Le taux d'imposition retenue est le taux de 25%.

Les déficits reportables ont donné lieu à des impôts différés actifs dans les comptes consolidés dans la mesure où il existe une forte probabilité de réaliser des bénéfices futurs, c'est-à-dire en tenant compte des bénéfices prévisionnels sur les 5 prochaines années.

### 3.9. Capital social

Le capital social se compose de 3 313 592 actions.

### 3.10. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres	Capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Situation au 31/12/2023	662 718	12 630 353	- 14 503 469	2 750 826	6 861	1 547 289	- 5 251	1 542 038
Affectation du résultat			2 750 826	- 2 750 826		-	223	223
Intégration des sociétés acquises ou créées						-	-	-
répartition des capitaux propres élimination des titres au prix d'acquisition						-	-	-
écart d'acquisition						-	-	-
Ecart de conversion					- 1 993	- 1 993		- 1 993
Résultat de l'exercice consolidé				- 47 765		- 47 765	2 463	- 45 302
Situation au 31/12/2024	662 718	12 630 353	- 11 752 643	- 47 765	4 868	1 497 531	- 2 565	1 494 966

### 3.11. Détail du résultat consolidé

	Total	KLARSEN	Canada	ITL INFORMATIQUE	DAFI
Résultat net avant consolidation	124 330	262 462	9 471	-222 425	74 822
Retraitements provision sites internet	21 488		21 488		
Amortissements dérogatoires	15 421	15 421			
Reprise amortissement dépréciation créances réciproques	-92 582	-92 582			
Dividendes	-138 102	-138 102			
CCA sur refacturation groupe	-1 721	-1 721			
IFC variation	-2 852	-1 335			-1 517
Impôt différé variation	28 715	-3 522		50 569	-18 332
<b>Total résultat consolidé</b>	<b>-45 302</b>	<b>40 622</b>	<b>30 959</b>	<b>-171 856</b>	<b>54 973</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>-47 765</b>	<b>40 622</b>	<b>30 959</b>	<b>-171 856</b>	<b>52 510</b>
<b>Part des minoritaires</b>	<b>2 463</b>				<b>2 463</b>

### 3.12. Engagements de retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux. Ils sont provisionnés au 31/12/2024 pour 25 K€ charges sociales comprises.

La méthode de calcul des engagements retraites utilisées est la méthode rétrospective en droits proratisés temporis. Les paramètres de calcul retenus sont les suivants :

- Départ volontaire à l'âge de 67 ans
- Progression des salaires de 1% par an
- Rotation forte du personnel
- Probabilité de survie à l'âge de la retraite
- Taux d'actualisation de 3.38%

### 3.13. Provisions

Les provisions s'élèvent à la clôture à 28 K€ et comprennent les provisions pour charges relatives aux engagements d'indemnités de fin de carrière soit 25 K€ (cf détail au § 3.12) et les provisions pour pertes de change soit 3 K€

### 3.14. Tableau des emprunts

Désignation des emprunts	Montant d'origine	Taux	Organisme financeur	Échéances		Montant au bilan d'ouverture	Remboursé dans l'exercice	Montant au bilan de clôture	Moins d'un an	De un an à cinq ans	Plus de cinq ans
				Début	Fin						
ITL INFORMATIQUE - PGE	350 000	0,25%	Société Générale	07/2021	07/2026	226 969	87 456	139 513	87 964	51 549	0
DAFI INFORMATIQUE - PGE	51 000	0,73%	Banque Populaire	03/2021	03/2027	33 361	10 181	23 180	10 255	12 925	0
<b>VALEUR AU BILAN AU 31/12/2024</b>						<b>260 330</b>	<b>97 637</b>	<b>162 693</b>	<b>98 220</b>	<b>64 474</b>	<b>0</b>

### 3.15. Tableau des dettes par échéance

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus (1)	A plus d'1 an
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	64 474
Emprunts auprès des étab de crédit	313 850	249 376		
Emprunts et dettes financières diverses	31 786	31 786		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 908 737	1 908 737	-	
Personnel et organismes sociaux	214 530	214 531	-	
Etat (2)	322 273	309 546	12 727	
Groupe et associés	-		-	
Dettes sur immobilisations	1 278 198	853 198	425 000	
Dettes plan de redressement	1 433 187	76 518	1 356 669	
Autres dettes	13 249	13 249	-	
Produits constatés d'avance	5 240	5 240		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 521 050</b>	<b>3 662 180</b>	<b>1 858 870</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	97 637			
(3) Dont impôt exigible	0			
(3) Dont impôt différé	0			

### 3.16. Dettes sur immobilisations

Les dettes sur immobilisations pour un montant de 1 278 K€ correspondent au crédit-vendeur souscrit en 2023 sur le solde du prix d'acquisition des actions ITL INFORMATIQUE d'une durée de 3 ans et demi à l'origine.

### 3.17. Autres dettes

Les autres dettes du bilan correspondent pour 1 336 K€ au plan de continuation de la société accepté par le Tribunal de Commerce de Bordeaux le 9 décembre 2020.

### 3.18. Preuve d'impôt

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit (en K€) :

	31/12/2024	31/12/20223
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>-78</b>	<b>3 728</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>-20</b>	<b>932</b>
Variation de taux	0	3
Décalages permanents	8	2
Décalages temporaires	-4	-23
Imposition différée non comptabilisée mais utilisée sur l'exercice	-8	47
Retraitement provision	-5	17
Impôts sur les bénéfices forfaitaires	-4	-1
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>-33</b>	<b>977</b>

### 3.19. Charge d'impôt sur les bénéfices

Le poste impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

Total impôts sur les bénéfices exigibles .....	-5 K€
Total variation des impôts différés .....	-28 K€
<b>Charge d'impôts sur les bénéfices de l'exercice</b>	<b>-33 K€</b>

### 3.20. Résultat par action et résultat par action dilué

Le résultat par action du groupe est de -0.01 € et le résultat par action dilué du groupe est de -0.01 €.

**3.21. Tableau des flux de trésorerie (en €)**

	31/12/2024	31/12/2023
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>-178 509</b>	<b>28 351</b>
Résultat net des sociétés intégrées	-45 302	2 751 046
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissements et provisions	259 187	-2 513 620
- Ecart taux de conversion sur amortissements	0	0
- Variation des impôts différés	-28 715	978 706
- Plus et moins-values de cession	-19 964	3 094 316
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	165 207	4 310 448
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	343 716	4 282 097
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-636 993</b>	<b>482 725</b>
Acquisition d'immobilisations	-196 717	-295 372
Ecart taux de conversion sur immobilisations	21 488	14 684
Cession d'immobilisations	30 038	439 500
Incidence des variations de périmètre	0	-1 446 087
Variation du BFR lié aux opérations d'investissement	-491 802	1 770 000
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>-101 622</b>	<b>-46 564</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation de capital en numéraire		
Emissions d'emprunts		0
Remboursements d'emprunts	-100 140	-45 855
Apports en compte courant	511	613
Remboursements des comptes courants	0	0
Ecarts de conversion	-1 993	-1 322
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-917 125</b>	<b>464 520</b>
Trésorerie d'ouverture	928 569	464 049
Trésorerie de clôture	11 444	928 569
	1	-8

#### **4. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

##### **4.1. Engagements hors bilan donnés**

Dans le cadre du financement de l'acquisition du site Jeux.com, les emprunts ont été couverts par les garanties suivantes :

- Emprunt BPI France (ex OSEO) de 1 100 K€ :
  - Retenue de garantie versée de 55 K€ remboursable à la fin du contrat
  - Contrat assurance décès-invalidité de Julien PARROU au profit de BPI France (ex OSEO) pour 1 100 K

Au 31/12/2024, le montant restant dû à la BPI couvert par ces garanties est de 147 K€ compris dans le plan de redressement classé en « Autres dettes ».

##### **4.2. Engagements hors bilan reçus**

Lors de la cession des parts de la société ITL INFORMATIQUE en date du 3 juillet 2023, une convention de garantie de passif a été signée avec les cédants à hauteur de 340 000 €. Cette garantie prendra fin le 3 juillet 2028.

#### **5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant

#### **6. AUTRES INFORMATIONS**

##### **6.1. Honoraires du commissaire aux comptes**

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 27 849 €.

##### **6.2. Membres des organes d'administration et de direction**

L'information sur la rémunération des dirigeants n'est pas mentionnée car cette information aurait pour effet de renseigner une donnée individuelle.

##### **6.3. Parties liées**

Les transactions avec les parties liées sont des transactions courantes.

##### **6.4. Effectif moyen**

L'effectif moyen salarié sur l'exercice est de 21 personnes.

---

## **KLARSEN SA**

1 cours Xavier Arnozan  
33000 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes sociaux  
Exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice clos le 31 décembre 2024  
KLARSEN SA  
*Ce rapport contient 22 pages*



**KLARSEN SA**  
1 cours Xavier Arnozan  
33000 BORDEAUX

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KLARSEN SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Aucentur**



SARL au capital de 10 000 euros – 490 939 295 R.C.S Bordeaux – 19-21 rue de Commandant Cousteau 33100 Bordeaux  
Société de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC de Grande Aquitaine

N°TVA intracommunautaire : FR64490939295

Tél : 05 56 97 77 76

bordeaux@aucentur.fr



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre société présente à l'actif de son bilan des immobilisations incorporelles d'une valeur brute de 4 498 129 euros telles que présentées en page 12 de l'annexe. La méthode de valorisation de ces immobilisations est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans la note 2.2 de la page 9 de l'annexe.

Conformément à la norme d'exercice professionnel relative aux estimations comptables et dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de -certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que



celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux Signé le 28-04-2025

**AUCENTUR**  
Commissaire aux comptes

*Laurence Versaille*

✓ Certified by 

**Laurence VERSAILLE**  
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste  
nationale des commissaires aux comptes,  
rattachée à la CRCC Grande Aquitaine



---

## **KLARSEN SA**

1 cours Xavier Arnozan  
33000 BORDEAUX

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice clos le 31 décembre 2024  
KLARSEN SA  
*Ce rapport contient 22 pages*



**GROUPE KLARSEN SA**  
1 cours Xavier Arnozan  
33000 BORDEAUX

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux actionnaires,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GROUPE KLARSEN SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Aucentur



SARL au capital de 10 000 euros – 490 939 295 R.C.S Bordeaux – 19-21 rue de Commandant Cousteau 33100 Bordeaux  
Société de commissariat aux comptes inscrite à la CRCC de Grande Aquitaine  
N°TVA intracommunautaire : FR64490939295  
Tél : 05 56 97 77 76  
bordeaux@aucentur.fr



## ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Votre société présente à l'actif de son bilan des immobilisations incorporelles d'une valeur brute de 9 878 633 euros présentées en page 11 de l'annexe des comptes consolidés. La note 3.1 expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles. Conformément à la norme d'exercice professionnel relative aux estimations comptables et dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à apprécier la pertinence des données de base utilisées ainsi que les informations fournies dans l'annexe. Nous concluons que les estimations comptables retenues revêtent un caractère raisonnable et l'information de l'annexe est pertinente.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés.



## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**AUCENTUR**

Commissaire aux comptes

Bordeaux, signé le 27-04-2025

*Laurence Versaille*

 Certified by  yousign

**Laurence VERSAILLE**

Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste  
nationale des commissaires aux comptes,  
rattachée à la CRCC Grande Aquitaine



## **KLARSEN SAS**

1 cours Xavier Arnozan  
33000 BORDEAUX

Rapport spécial du commissaire aux  
comptes sur les conventions  
réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

Exercice clos le 31 décembre 2024  
KLARSEN SA  
*Ce rapport contient 3 pages*



**KLARSEN SA**  
1 cours Xavier Arnozan  
33000 BORDEAUX

## Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le  
31 décembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



---

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### Convention de prestations de services

**Entités contractantes :** La société holding SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS et la société KLARSEN.

**Personne concernée :** Monsieur Julien PARROU, Gérant de la société SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS et Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société KLARSEN jusqu'au 5 janvier 2023

**Nature et objet :** Les sociétés ont signé une convention de prestations de services « accueil et logistique » le 27 octobre 2022, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition des ressources humaines de la société SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS afin d'apporter un soutien opérationnel à la société KLARSEN dans le cadre d'accueil et de logistique via son responsable de lieu du site « Hôtel Fenwick » où la société KLARSEN a son siège social.

**Modalités :** La rémunération de la société SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS pour l'accomplissement de ses missions de prestation de services sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 30.000 euros HT.

#### Convention de mise à disposition de personnel détaché

**Entités contractantes :** La société holding SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS et la société KLARSEN.

**Personne concernée :** Monsieur Julien PARROU, Gérant de la société SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS et Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la société GROUPE KLARSEN.

**Nature et objet :** Les sociétés ont signé une convention de mise à disposition de personnel détaché « comptable » le 1<sup>er</sup>



janvier 2023 suite à l'autorisation donnée par le conseil d'administration lors de sa délibération du 12 avril 2023. La présente convention d'assistance administrative et financière a pour objet de définir les prestations d'accompagnement réalisées par Comptable mis à disposition par KLARSEN pour SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS.

**Modalités :**

La rémunération de la société KLARSEN pour cette mise à disposition sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élève à 3 000 euros HT.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Bordeaux Signé le 28-04-2025

**AUCENTUR**  
Commissaire aux comptes

*Laurence Versaille*

 Certified by 

**Laurence VERSAILLE**

Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes,  
rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

